

**Commune  
de AZÉ  
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
02/11/2022

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

OBJET DE LA  
DELIBERATION  
N° 2022-55

Demande de subvention au  
titre de la DSIL ou de la  
DETR 2023 pour les travaux à  
l'église

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipements des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) auprès des services de la Préfecture pour le projet suivant :

- Au titre du volet développement économique et touristique : Travaux de rénovation de l'Eglise

Les devis estimatifs pour ces travaux sont de :

- Pour la réfection du carrelage de l'entrée : 2 936.75 € HT soit 3 524.10 € TTC
- Pour la réfection du plafond de la sacristie : 4 009.00 € HT soit 4 810.80 € TTC
- Pour les travaux de mise en conformité électrique : 2 226.00 € HT soit 2 671.20 € TTC
- Pour les travaux de sécurisation des accès et réfection des planchers : 5 542.00 € HT soit 6 650.40 € TTC

Soit un total estimatif de 14 713.75 € HT soit 17 656.50 € TTC.

Le taux de subvention est de 20 à 50 %. Mme le Maire propose de demander 50% de subvention du montant total HT de ces travaux qui s'élèvent à 14 713.75 HT, soit une subvention d'un montant de 7 356.87 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents,

DECIDENT :

- ➤ d'autoriser Madame le Maire à inscrire ce projet : au titre du volet développement économique et touristique : Travaux de rénovation de l'Eglise
- de demander auprès des services de la préfecture l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet au titre de la DETR ou de la DSIL 2023.

➤ d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires aux services concernés.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022


Affiché le

ID : 041-214100109-20221110-2022\_55-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY-Maryvonne

Le secrétaire de séance



JOLY-LAVRIEUX Martine